

Recruter sans discrimination

PROGRAMME DE FORMATION

La cadre juridique des discriminations

- Préciser les notions : Diversité, discrimination directe et indirecte, égalité de traitement, de quoi parle-t-on ?
- La différence entre sélection et discrimination
- La définition légale des discriminations, les motifs de discrimination interdits : Age, genre, origine, sexe, handicap, opinion syndicale et/ou politique, ...
- Les textes existants au niveau de l'entreprise (règlement intérieur, accords, charte, ...)
- Les risques, sanctions et responsabilité devant le conseil de Prud'hommes et au pénal

Les zones de risque lors d'un recrutement

- Les préjugés et les stéréotypes
- Les moyens à mettre en place pour neutraliser les préjugés lors d'un recrutement
- Les bonnes pratiques pour sécuriser les recrutements à chaque étape : construction des postes, rédaction de l'offre, diffusion, traitement des candidatures, conduite des entretiens, gestion des refus, ...
- Cas d'application, illustrations

Réagir face à une situation de discrimination

- Les différents intervenants susceptibles d'intervenir : inspection du travail, défenseur des droits, représentants du personnel et des syndicats, ...
- Les comportements à adopter

Les outils à promouvoir au niveau de l'entreprise

- La valorisation interne et externe des politiques de non-discrimination
- L'intérêt des labels et des certifications

OBJECTIFS

- Connaître les notions juridiques et les responsabilités de chacun dans l'entreprise
- Mettre en place un processus de recrutement performant et sécurisé
- Savoir identifier les erreurs à éviter

Public

- Toute personne contribuant à des opérations de recrutement au sein d'une entreprise ou dans un cabinet spécialisé



1 jour (07 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : QVT3

Les + de la formation

- Ce module répond à l'obligation légale de former les recruteurs à la non-discrimination dans les entreprises spécialisées dans le recrutement et les entreprises d'au moins 300 salariés (Art.L.1131-2 du code du travail).
- Cette formation permet de mettre concrètement en œuvre des politiques de recrutement exemptes de discrimination.
- Nous pouvons adapter le contenu de cette formation aux règles, accords et procédures existants au sein de votre entreprise.